

ECOLE DE CHEFS D'EXPLOITATION ARC JURASSIEN :

Brevet fédéral d'agriculteur – Maîtrise fédérale agricole : offre 2020 - 2021

L'Ecole de chefs d'exploitation de l'Arc jurassien (ECE Arc JU), organisée par la FRI à Courtemelon et Loveresse, en collaboration avec l'EMTN de Cernier, dispense les cours préparatoires requis pour l'obtention du brevet fédéral d'agriculteur, puis de la maîtrise fédérale agricole. L'ECE Arc jurassien propose la formation requise pour l'obtention du brevet sur deux ans, alors qu'une année suffira par la suite pour accéder à la maîtrise.

Le chef d'exploitation titulaire du brevet fédéral planifie et gère son entreprise, il conduit et met en valeur de manière rationnelle et efficace les branches de production et les prestations présentes.

Le chef d'entreprise titulaire de la maîtrise fédérale planifie, gère et développe une entreprise agricole avec succès et en toute indépendance.

Les cours de l'ECE Arc JU s'adressent aux agriculteurs du Jura, du Jura bernois et de Neuchâtel. Selon la provenance des participants, les cours seront dispensés à Cernier, Courtemelon et Loveresse, entre septembre 2020 et juin 2021, à raison d'un à deux jours par semaine. Le tableau présenté plus bas mentionne la liste des modules proposés pour 2020-2021. Le solde des modules disponibles seront proposés en 2021-2022. L'offre globale 2020-2022, ainsi que l'horaire 2020-2021 figurent sur le site internet www.frij.ch.

Coûts : Les coûts indiqués dans le tableau ci-dessous s'inscrivent dans le cadre du nouveau mode de financement de la formation professionnelle supérieure entré en vigueur en 2017. Dans ce nouveau système, l'école facture les montants indiqués dans la colonne « Coûts facturés ». Au terme de la formation, les candidat-e-s qui auront passé les examens finaux du brevet ou de la maîtrise (réussis ou non) pourront se faire rembourser 50 % des coûts de formation (écolages, taxes d'examens, supports de cours) par la confédération et Fr. 20.- par demi-jour de cours par la FRI grâce à un soutien financier des cantons à la formation supérieure agricole.

De plus amples informations sont disponibles sur le site www.frij.ch.

Les inscriptions aux cours 2020-2021 peuvent se faire à l'aide du coupon ci-dessous **jusqu'au 31 août 2020**.

Renseignements : www.frij.ch

Pierre-André Odiet, FRI, Courtemelon, 032 420 74 20, pierre-andre.odiet@frij.ch

----- A retourner, jusqu'au 31 août 2020, à : -----
Fondation Rurale Interjurassienne, M. P.-A. Odiet, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle

Nom : _____ Prénom : _____ Né le : _____

Adresse : _____ NPA, Localité : _____

Tél. : _____ Natel : _____ E-mail : _____

Origine : _____, canton _____ N° AVS : _____

Coordonnées bancaires * : N° IBAN : _____

Nom et adresse du/de la titulaire du compte : _____

*Seront nécessaires pour le versement de la participation financière cantonale

☞ souhaite suivre le / les module(s) suivant(s) (à marquer d'une croix dans la colonne de gauche, sur le formulaire au verso)

Modules 2020-2021		Points	Durée (demi-jours)	Prix ⁽³⁾⁽⁴⁾ facturé	Coût net ⁽⁴⁾
Brevet					
B01	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise		10	880.-	240.-
B02a	Rentabilité de l'entreprise (préparation à l'examen écrit gestion) ⁽¹⁾		20	1'600.-	400.-
B02b	Rentabilité de l'entreprise (préparation de l'étude d'exploitation) ⁽¹⁾		7	560.-	140.-
B03	Marketing		10	880.-	240.-
B04	Gestion du personnel		10	640.- ⁽⁶⁾	180.-
LW01	Grandes cultures	6	16	1'360.-	360.-
LW02	Production fourragère et conservation des fourrages	6	20	1'680.-	440.-
LW03	Grandes cultures bio ⁽²⁾ (Agrilogie)	6	15	1'280.-	340.-
LW04	Production fourragère et conservation des fourrages bio ⁽²⁾	6	20	1'680.-	440.-
LW05	Bétail laitier	6	17	1'440.-	380.-
LW06	Production porcine ⁽²⁾ (Grangeneuve)	6	20	1'680.-	440.-
LW07	Engraissement de gros bétail	4	12	1'040.-	280.-
LW08	Détention de vaches mères et production de viande bovine extensive	4	12	1'040.-	280.-
LW09	Engraissement de veaux	2	9	800.-	220.-
LW12	Insémination des bovins	2	10	880.-	240.-
LW13	Elevage et garde des ovins ⁽²⁾ (Châteauneuf)	4	10	880.-	240.-
LW17	Fabrication fromagère	2	10	880.-	240.-
LW20	Approfondissement santé des bovins ⁽⁷⁾	4	20	1'680.-	440.-
BF04	Accueil à la ferme – Base ⁽⁵⁾		8	640.-	160.-
BF04b	Accueil à la ferme – Hébergement ⁽²⁾⁽⁵⁾ (Châteauneuf)	2	6	560.-	160.-
BF04d	Accueil à la ferme – Vente directe ⁽⁵⁾	2	6	560.-	160.-
BF06	Biodiversité ⁽²⁾ (Agrilogie)	3	10	880.-	240.-
BF09	Travaux pour tiers ⁽²⁾ (Agrilogie)	4	12	1'040.-	280.-
BF13	Production de volaille pour les œufs ⁽²⁾ (Aviforum)	3	10	880.-	240.-
BF19	Petits fruits ⁽²⁾ (Châteauneuf)	4	16	1'360.-	360.-
BF23	Distillation	3	8	720.-	200.-
BF27	Apiculture	3	10	880.-	240.-
BF29	Constructions	2	8	720.-	200.-
BP06	Mise en valeur des produits ⁽⁸⁾	4	15	1'280.-	340.-
BP16	Transformation du lait ⁽⁸⁾	2	10	880.-	240.-
Maîtrise					
M05	Gestion stratégique		12	960.-	240.-

(1) Le module B02 est évalué dans le cadre des examens finaux du brevet :

- examen écrit de gestion (B02a), concerne les candidats qui débute la formation
- étude d'exploitation et entretien professionnel sur l'exploitation (B02b), concerne les candidats en 2^e année

(2) Modules organisés en commun et en collaboration avec les écoles de chefs d'exploitation de Grangeneuve (FR), Agrilogie (VD), Châteauneuf (VS) et Aviforum (BE). Les cours ont lieu tout ou partie dans l'école organisatrice

(3) Au prix des modules s'ajoutent : une taxe d'examen (Fr. 140.- par module), le matériel d'enseignement

(4) Après avoir passé les examens finaux (réussis ou non), les candidat-e-s récupèrent 50 % de leurs frais de formation auprès de la confédération et Fr. 20.- par demi-jour auprès de la FRI grâce à un soutien financier des cantons à la formation supérieure agricole.

(5) L'inscription aux modules BF04a Accueil à la ferme – Restauration et BF04d Accueil à la ferme – Vente directe nécessite la fréquentation préalable du module BF04 Accueil à la ferme – Base

(6) Le module B04 inclut la formation de base AgriTop. Une taxe de Fr. 270.- est facturée en plus avec la taxe d'examen.

(7) Le module LW20 est ouvert aux candidats au bénéfice d'une très bonne expérience en production laitière et qui ont achevé le module LW05

(8) Module proposé dans le cadre des cours préparatoires au brevet de fédéral paysanne, capitalisable également pour le brevet fédéral d'agriculteur

Date et lieu : _____ Signature :

Les conditions suivantes doivent être remplies pour l'obtention du brevet :

- modules de gestion B01, B03 et B04 acquis
- 16 points acquis dans les modules de techniques de production
- 24 mois de pratique professionnelle après l'obtention du CFC (au moment de la remise de l'étude d'exploitation)
- réussite de l'examen final comportant quatre épreuves :
 - examen écrit « Gestion des branches de production et prestations » (B02)
 - examen écrit LW01 « Grandes cultures », ou LW02 « Production fourragère et conservation des fourrages », ou LW03 « Grandes cultures bio », ou LW04 « Production fourragère et conservation des fourrages bio »
 - étude d'exploitation
 - entretien professionnel sur l'exploitation

Les conditions suivantes doivent être remplies pour l'obtention de la maîtrise :

- modules M02, M03, M04 acquis
- 20 points acquis dans les modules de techniques de production (yc les 16 points acquis au brevet)
- réussite de l'examen final comportant trois épreuves :
 - examen écrit « Gestion d'entreprise » (M01)
 - business plan (M05)
 - entretien professionnel sur la base du business plan